Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 064-246400337-20240215-D2024_12-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2024-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 15 février 2024)

Date de convocation : 30 janvier 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 15 février 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BARRAQUE, BERGES, CASSOU, LAHOURATATE, MOULAT, MOURTEROT et M., BARBAN, BEROT-LARTIGUE, BONNEMASON, CACHELOU, CARRERE, CARREY, CASAUBON, DAGUERRE, DESSEIN, ESQUER, GARROCQ représenté par M. PINOUT, LABERNADIE, LOUSTAU, MARTIN, MONGAUGE, PARIS, REGNIER, SASSOUBRE

Absents ou excusés : Mmes BLANCHET, CLAVIER, POUEYMIROU-BOUCHET, et M. AUSSANT, CASADEBAIG, GABASTON, LEGLISE, SANZ, VISSE

Pouvoirs : Mme BLANCHET à M. MONGAUGE M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
Mme POUEYMIROU-BOUCHET à Mme MOULAT

Secrétaire de séance : M. CACHELOU

OBJET : Adoption du procès-verbal n°2024/01 de la séance du 16 janvier 2024

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 16 janvier 2024.

Le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2024, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire**, à la majorité,**
(2 Abstentions : Mme BARRAQUE et M. DESSEIN)

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2024/01 du 16 janvier 2024.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON